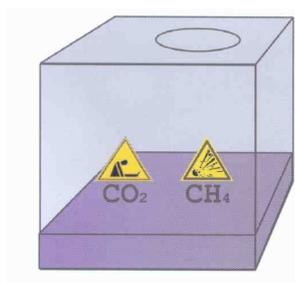


ATTENTION AU DEGAGEMENT DE METHANE DANS LES CUVES DE STOCKAGE DES EFFLUENTS VINICOLES

Les effluents vinicoles, produits en quantité importante pendant les périodes de vendange, contiennent beaucoup de matières organiques facilement biodégradables. Lors de leur stockage avant traitement (biologique, épandage ou lagune aérée) dans des cuves souterraines, ces matières organiques se transforment sous l'action de bactéries (en milieu anaérobie*) et peuvent produire du gaz carbonique (CO₂) et du **méthane (CH₄)**.

* absence d'oxygène

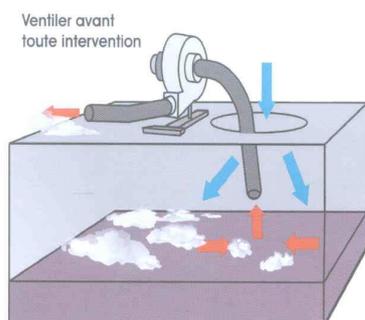


Le méthane est un gaz :

- incolore,
- inodore,
- plus léger que l'air, se concentre dans les parties hautes des cuves.
- asphyxiant
- explosif à de faibles concentrations.

Avant toute intervention dans une cuve de stockage, il faut se poser les 2 questions suivantes :

- y a-t-il suffisamment d'air à l'intérieur de la cuve ?
- y a-t-il présence de gaz inflammables, asphyxiants et/ou explosifs à l'intérieur de la cuve ?



Pour prévenir les risques d'asphyxie et d'explosion, voici quelques recommandations :

- informer le personnel sur ces risques,
- interdire toute source d'ignition (briquet, flamme de bougie...),
- procéder à des mesures de gaz avant toute intervention
- mise en place de mesures de prévention collective : ventilation, extraction et renouvellement d'air suffisant avant et pendant la descente dans la cuve,
- évacuation obligatoire des personnes quand la concentration du méthane est voisine des 20 % de la L.I.E (La Limite Inférieure d'Explosivité correspond à 5 % en volume d'air)
- assurer une surveillance permanente des intervenants pendant la durée de l'intervention dans la cuve

Définitions :

Limite LSE : Limite Supérieure d'Explosivité
Limite LIE : Limite Inférieure d'Explosivité
C= Concentration en méthane

